

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 JANVIER 2014

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Pascal GIRAUD, J-Marc CHAUVIN, Anne MARQUIS, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Joseph GIUNTA, Gérard GUÉRIN, Elisabeth GUYOT, Cathy MILLET, J-Marie MORENVAL, Marc PERROUX.

Absents : Matthieu MONIER procuration à Gérard GUERIN, Evelyne NEBOUT procuration à Cathy MILLET, Patrick LARGUIER, Martine IMBERT.

Secrétaire de séance : Anne MARQUIS

Ouverture de la séance à 19 h

ORDRE DU JOUR :

MARCHÉ DE TRAVAUX – RÉHABILITATION DES ÉCOLES, CONSTRUCTION D’UNE CANTINE ET D’UNE BIBLIOTHÈQUE – CHOIX DES ENTREPRISES

Afin de choisir les entreprises qui interviendront pour les travaux de réhabilitation des écoles et la construction d’une cantine scolaire et d’une bibliothèque, un appel d’offres a été lancé le 19 novembre 2013 dans le cadre d’un marché à procédure adaptée. Cet appel d’offres porte sur 3 tranches : une tranche ferme (école maternelle, cantine et périscolaire), une tranche conditionnelle 1 (école élémentaire) et une tranche conditionnelle 2 (bibliothèque).

La commune a reçu dans les délais 40 offres pour 13 lots à attribuer.

Le lot n° 8 (serrurerie) n’a obtenu aucune offre. L’analyse des offres complète a été transmise par le maître d’œuvre le 17 janvier 2014.

La commission a étudié le classement des offres proposées par le maître d’œuvre et propose à l’assemblée de valider les choix suivants :

N° lot	Descriptif du lot	Entreprise	Montant total HT de l’offre pour les 3 tranches
03	VRD – espaces verts	ELTP	382 485,28 €
04	Gros œuvre	RODARI	601 550,47 €
05	Charpente-couverture-zinguerie-bardage	VR Construction Bois	433 287,27 €
06	Etanchéité	Sobrabo	31 063,69 €
07	Menuiserie extérieure aluminium	JLV Aluminium	256 773,47 €
09	Menuiserie extérieure – intérieure bois	ADM Bassereau	270 047,31 €
10	Carrelages – Faïences	Les Grès de Provence	122 448,32 €
11	Sols collés	Ganon	51 734,42 €

12	Cloisons – Plafonds - Peintures	Piovesan	318 016,14 €
13	Chauffage – Ventilation - Climatisation	ASGTS	370 548,50 €
14	Plomberie – Sanitaire	ASGTS	114 373,20 €
15	Electricité – Courants faibles	ASE	209 016,51 €

Approuvé à l'unanimité

MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Afin de choisir l'entreprise qui interviendra pour trois ans pour les travaux de voirie dans le cadre d'un marché à bons de commande, un appel d'offres a été lancé le 25 octobre 2013.

La commune a reçu dans les délais 4 offres.

Le maître d'œuvre a rendu son analyse des offres le 7 janvier 2014.

La commission propose de retenir l'entreprise Eiffage avec une offre qui s'élève à 247 285,50 € hors taxe.

Approuvé à l'unanimité

PROLONGATION DE DÉLAI DU LOT N° 01 – TRAVAUX DES ÉCOLES

Dans le cadre du marché de travaux des écoles, un ordre de service prévoyait un délai d'exécution de 2 mois.

Des contraintes administratives liées au désamiantage ont empêché l'entreprise Suze Bâtiments de respecter les délais prévus.

Il est proposé de prolonger le délai de 2 mois et de ne pas appliquer les pénalités de retard.

Approuvé à l'unanimité

EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DES ÉCOLES

Afin de financer la première tranche des travaux des écoles, un emprunt d'un montant de 2 000 000 € a été sollicité auprès de plusieurs établissements bancaires.

La meilleure offre provient de la Caisse des Dépôts et Consignations qui propose un prêt de 1 143 915 € avec un taux d'intérêt de 2,25% sur 30 ans. Cette offre est complétée par celle de la Caisse d'Épargne à hauteur de 856 085 € avec un taux d'intérêt de 3,93% sur 20 ans.

Accepté à l'unanimité.

OUVERTURE DE CRÉDITS 2014

Afin de permettre d'engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, il est proposé d'ouvrir les crédits correspondants.

Accepté à l'unanimité.

MUTUALISATION DE LA GESTION DES RIVIÈRES DU LAUZON, DE LA ROUBINE ET DES ÉCHARAVELLES

Afin d'assurer la continuité de l'entretien de la végétation des rivières jusqu'à présent assuré par le SIVOM du Tricastin, la commune de Saint Paul Trois Châteaux propose une

convention d'entente pour maintenir le service dans les mêmes conditions et effectué par les mêmes agents désormais employés par la commune de Saint Paul Trois Châteaux.
Accepté à l'unanimité.